

Guide du Conseiller Municipal



2008 - 2014



Mes chers collègues,

Je tiens , tout d'abord, à vous remercier pour votre investissement pendant la campagne. Nous avons vécu des moments intenses, drôles, stressants... parfois durs... mais surtout inoubliables. Nous sommes sortis de cette expérience renforcés. Notre victoire a été incontestablement une victoire collective. Cette unité est notre force pour faire avancer Fumel. Je veux que l'équipe reste soudée, que nous travaillions ensemble car le plus dur reste à faire.

Etre conseiller municipal est un des mandats les plus difficiles. En effet , la gestion d'une commune est une tâche ardue, complexe, soumise à une pression intense. Cependant, cela nous apporte d'incroyables joies.

La joie de servir au mieux les intérêts de nos administrés, la joie d'être proche d'eux, à leur écoute, la joie de laisser une trace dans l'histoire de la commune.

Nous sommes les uns et les autres porteurs, non seulement des aspirations et des attentes des fumélois, mais également, des valeurs et des priorités sur lesquelles nous avons bâti notre programme. Il nous reste plus qu'à les mettre en oeuvre en y associant tous les fumélois dans le respect de chacun.

Ne trahissons pas leur confiance.

Travaillons ensemble pour que nos projets deviennent réalité

Sachez que je serai tout au long de notre mandat, toujours à vos côtés, attentif et disponible.

Bienvenue au Conseil Municipal de Fumel

Jean-Louis Costes

Sommaire

- I. Conseil Municipal.....p 3 à 9
 - A. Le fonctionnement.....p 3 à 4
 - B. Le maire.....p 4 à 7
 - C. Les adjoints.....p 8 à 9

- II. La commune.....p 10 à 16
 - A. La population.....p 10
 - B. Les services communaux.....p 11 à 13
 - C. Les employés communaux.....p 14 à 15
 - D. Les structures communales.....p 16

- III. La Communauté de communes du Fumélois-Lémance
 - A. Composition.....p 17
 - B. Les compétences.....p 18

Répertoire

I. Le conseil municipal

Comme toutes les communes de France, la Ville de Fumel est administrée par un Conseil Municipal - organe délibérant - et par le Maire (assisté des Adjoints) - organe exécutif de la commune.

A. Le fonctionnement

Le Conseil Municipal est élu au suffrage universel pour une durée de 6 ans. Le nombre de ses membres varie selon la taille de la commune : Fumel compte 29 conseillers municipaux, dont le Maire et les 8 Adjoints. 23 appartiennent à la Majorité municipale, 6 représentent l'Opposition.

Un règlement intérieur fixe le fonctionnement du Conseil et de ses Commissions chargées d'examiner les dossiers (projets de délibérations) inscrits à l'Ordre du Jour des séances. Celui-ci sera établi dans les six mois suivant l'installation du nouveau conseil.

Le conseil municipal représente les habitants. Ses attributions sont très larges depuis la loi de 1884 qui le charge de régler « par ses délibérations les affaires de la commune ». Cette compétence s'étend à de nombreux domaines. Le conseil municipal donne son avis toutes les fois qu'il est requis par les textes ou par le représentant de l'État.

Il émet des vœux sur tous les sujets d'intérêt local : il vote le budget, approuve le compte administratif (budget exécuté), est compétent pour créer et supprimer des services publics municipaux, pour décider des travaux, pour gérer le patrimoine communal, pour accorder des aides favorisant le développement économique.

Le conseil exerce ses compétences en adoptant des «délibérations».

Ce terme désigne ici les mesures votées. Il peut former des commissions disposant d'un pouvoir d'étude des dossiers.

6 commissions sont mises en place :

- La commission finances, économie, industrie et commerces
- La commission travaux et urbanisme
- La commission Environnement, tourisme, cadre de vie
- La commission Culture et Patrimoine
- La Commission sport et vie associative
- La Commission jeunesse, scolarité, petit enfance

Le conseil municipal doit se réunir au moins une fois par trimestre, l'ordre du jour est fixé par le maire. Les convocations sont transmises 5 jours francs avant le conseil accompagnées d'une note de synthèse. Le conseil est ouvert au public sauf si l'assemblée décide le huis clos ou si le maire exerce son pouvoir de «police des séances», notamment en cas d'agitation, et restreint l'accès du public aux débats.

En cas de dysfonctionnement grave, le conseil municipal peut être dissout par décret en Conseil des ministres.

B. La fonction de maire

Lors de la séance d'installation qui suit immédiatement les élections, le Conseil Municipal élit le Maire et les adjoints parmi ses membres.

Le Maire exerce ses fonctions à plusieurs titres :

● **Représentant de la commune** : il prépare et exécute les délibérations du Conseil Municipal, est responsable du personnel et de l'organisation des services, prépare le budget et veille à son exécution...

● **Possède ses propres pouvoirs** : il édicte des arrêtés pour assurer l'ordre, la sécurité, la tranquillité et la salubrité publique.

● **Représentant de l'Etat dans la commune** : ses attributions sont d'intérêt national et non plus seulement communal. A ce titre, il est notamment chargé de l'état-civil, du recensement, des listes électorales, de la publication des lois et règlements...

1. Le Maire, représentant de la commune

Animation

A l'égard du conseil

- ☐ - Instruit les affaires à présenter au conseil et prépare le budget.
- fixe l'ordre du jour
- convoque les conseillers
- préside les réunions et sa voix est prépondérante en cas de partage

Exécution

A l'égard du conseil

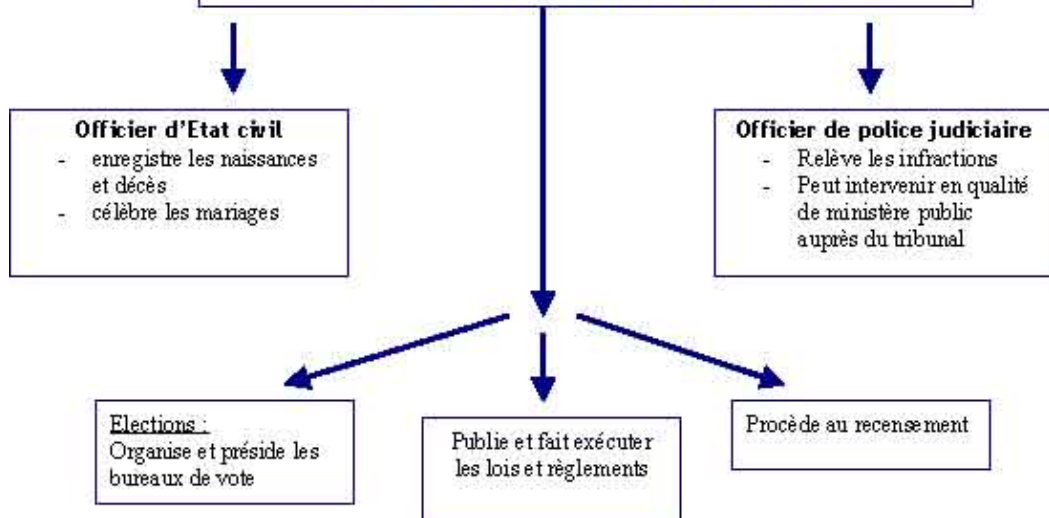
- exécute les décisions prises par le conseil municipal
- signe les contrats et marchés
- recouvre les recettes et paie les dépenses
- ordonnateur : peut recevoir délégation du conseil

Exécution

Représente officiellement la commune

- réceptions
- démarches
- justice
- rapport avec les autorités de l'Etat

2. Le Maire, représentant de l'Etat



3. Le Maire, ses propres pouvoirs

A l'égard des habitants

- De police administrative
- de sûreté et commodité de passage
- de tranquillité publique
- de bon ordre dans les lieux publics
- de santé publique précaution de secours
- de mesures provisoires concernant les nées dangereux
- sur la divagation des animaux

Sous le contrôle du juge saisi par le préfet, les administrés ou les associations intéressées

Sur l'administration

- le maire a autorité sur le personnel communal
- le maire nomme
- le maire note
- le maire accorde les avancements

C. Les adjoints

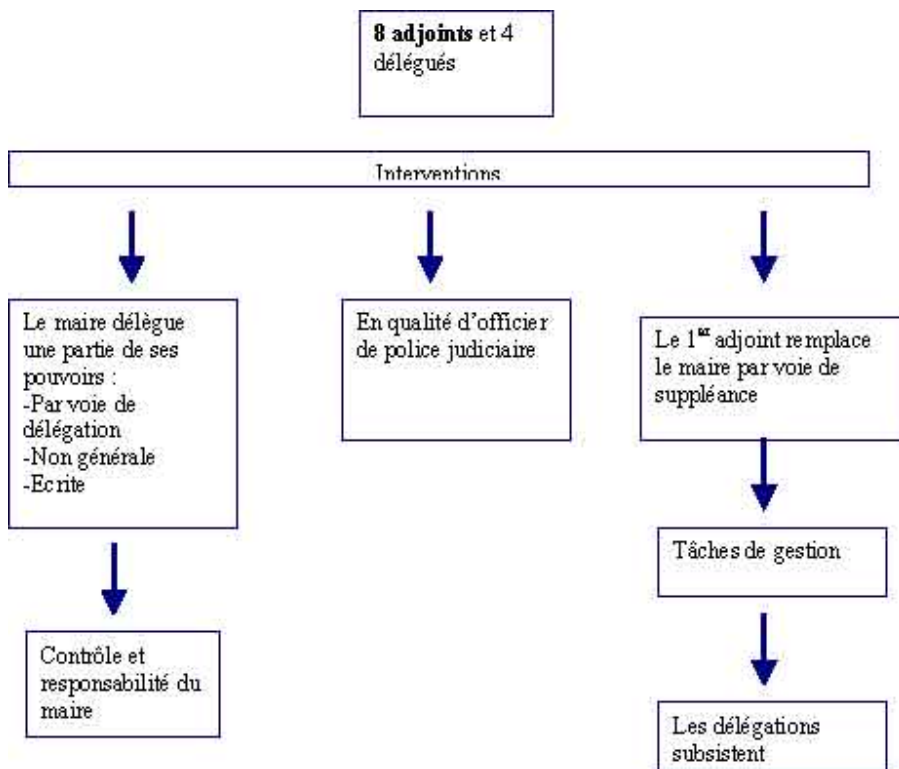
Le nombre des adjoints est déterminé librement dans la limite de 30 % de l'effectif total du conseil.

A Fumel, 8 adjoints ont une délégation dans un secteur d'activité précis (culture, sports, social, travaux,...)

Les délégations ainsi attribuées le sont sous le contrôle et la responsabilité du Maire, qui peut à tout moment se saisir lui-même d'une affaire, même relevant d'une délégation.

Outre les délégations accordées aux Adjoints, le Maire peut également déléguer une partie de ses fonctions à des Conseillers Municipaux, soit en cas d'absence ou d'empêchement des Adjoints, soit dès lors que ces derniers sont tous titulaires d'une délégation.

Le premier adjoint est de droit le remplaçant du maire en cas d'absence ou d'empêchement.



Les adjoints

1^{er} adjoint : Jean-Pierre Mouly

2^{ème} adjoint : environnement, tourisme et cadre de vie

Marie-Lou Talet

3^{ème} adjoint : jeunesse et scolarité

Michel Martin

4^{ème} adjoint : sport

Francis Aranda

5^{ème} adjoint : développement commercial et communication

Dominique Labusquière

6^{ème} adjoint : travaux et urbanisme

Michel Marsand

7^{ème} adjoint : culture et patrimoine

Josiane Starck

8^{ème} adjoint : actions sociales et solidarités

Odette Langlade

Les délégués

Finances

Alain Grandperret

Fêtes et animations

Rémy Delmouly

Point jeunesse et information et vie associative

Dany Zorn et Jamal Benssoussi

II. La commune

A. La population

La commune est composée de 5 634 habitants.

	Commune	Commune (%)	Moyenne nationale
Nombre d'habitants	5 413	-	-
Hommes	2 568	47.4 %	48.5 %
Femmes	2 845	52.6 %	51.5 %
Hommes			
0 à 19 ans	592	23.1 %	25.9 %
20 à 39 ans	611	23.8 %	28.9 %
40 à 59 ans	645	25.1 %	26.6 %
60 à 74 ans	515	20.1 %	12.9 %
75 ans et plus	205	8.0 %	5.7 %
Femmes			
0 à 19 ans	578	20.3 %	23.3 %
20 à 39 ans	610	21.4 %	27.4 %
40 à 59 ans	730	25.7 %	25.4 %
60 à 74 ans	567	19.9 %	14.3 %
75 ans et plus	360	12.7 %	9.6 %

B. Les services communaux

Accueil

- accueil physique et téléphonique
- prise de rendez-vous avec le Maire
- renseigne sur toutes les permanences de la mairie
- délivre les plis d'huissier

Contact : 05.53.49.59.69

Mail : mairie.fumel@ville-fumel.fr

Service de l'Etat Civil

- secrétariat
- actes d'état civil
- naissance
- mariage
- décès
- passeport
- carte d'identité
- carte grise
- carte de séjour
- permis de chasser

Contact : 05.53.49.59.71

mail : etat.civil@ville-fumel.fr

Comptabilité

- préparation et exécution des budgets
- gestion des recettes et dépenses
- dossier de subvention
- contrats

Contact : 05 53 49 59 77

Les affaires scolaires et culturelles

- service de transport scolaires
- inscriptions pour les écoles maternelles et primaires de Fumel, et leurs cantines
- inscriptions à l'école municipale d'éducation (danse, musique, arts plastiques, théâtre)

Contact : 05.53.49.59.76

Election, Service du Personnel

- gestion des listes électorales et des élections
- dépôts des demandes d'emploi et de stage
- gestion de la paie et des dossiers du personnel

Contact : 05.53.49.59.72

mail : service.personnel@fumel.fr

Service Technique

- en charge de tous les travaux et de leur suivi
- intendance des manifestations publiques
- entretien des bâtiments communaux et des espaces verts
- gestion des marchés publics

Contact : 05.53.49.59.66

Mail : service.technique@ville-fumel.fr

Service Communication

- Événementiel et son organisation,
- Relations presse,
- Elaboration et réalisation du bulletin municipal

Contact : 05.53.49.59.89

Mail : service.com@fumel.fr

Service Urbanisme

- consultation du cadastre et renseignements en matière d'urbanisme
- demande de permis de construire et déclaration de travaux

Contact : 05.53.49.59.88

Mail : service.urb@fumel.fr

Le Point Jeunes

- Libre accès à Internet et aide aux démarches administratives (concours, dossiers ANPE)
- consultation de mails, offres d'emplois
- aide à la rédaction de CV et de lettre de motivation
- lieu d'écoute des jeunes

Contact : 05.53.49.59.78

Mail : pij@fumel.fr

Police Municipale

- Surveillance des lieux publics (marchés, jardin public, square,...)
- Surveillance générale des quartiers (V.T.T, V.L, Scooters)
- Sécurité lors de certaines manifestations (sportives, culturelles, commémoratives)
- Ports de plis urgents (Préfecture, SDIS et Imprimerie Municipale)
- Rôle de médiateur avec la population.

Contact : 05 53 49 59 78

Bibliothèque

- prêt de livres aux particuliers, collectivités , point lecture relais
- Animations jeune public avec les écoles
- Accueil des lecteurs et aide à la recherche
- Animations (rencontres avec l'écrivain, expositions, petits spectacles...)

La bibliothèque accueille 1500 inscrits

Contact : 05.53.49.59.73

Mail : bibliotheque@fumel.fr

Centre Communal d'Action Social

Le CCA\$ est doté de l'autonomie juridique et financière présidé par un conseil d'administration. Il anime l'action générale de prévention et de développement social de la commune.

- aide aux personnes isolées
- constitution de dossier d'aide social
- carte d'invalidité
- aide ménagère
- Taxi social
- aide personnalisée à l'autonomie (A.P.A.)
- téléalarme
- repas à domicile
- soldes et liquidations
- logements d'urgence
- suivi RMI

contact : 05.53.49.59.79

C. Les employés communaux

La municipalité emploie une centaine d'agents répartis dans les différents services dont 75% sont titulaires de la fonction publique territoriale.

Secrétariat général **CRAYSSAC Marie-Claire**

Etat Civil – Secrétariat

CASTAGNE Marlène
LUCAS Thierry
MASSOU Laetitia

Paie – Election

CAMACHO Michèle
MENOR Elisabeth

Scolaire

MOULY Marie-Françoise

Bibliothèque

FOURNIER Valérie, *responsable*
AFONSO Jacinthe
CALMEILLES Ginette

Point Information Jeunesse

HILT Fabienne
SAFFY Michel

Police municipale

AIT OBA Houcine

Informatique

JOURNEAU Pierrick

Comptabilité

CONDE Catherine
RAYNAL Sarah

Communication

MARCATI Fanny

Bonaguil

ARASSUS Patrick, *directeur*
EL KAISOUNI Fatima
LOUBRIAT Christelle
REGO Antoine

Crèche

Suchanecki Martine, directrice

BOURHABA Françoise
DAVIAU Odette
DUVERNET Marie-Claude
FAUVELET Marie-Hélène
GRENIER Catherine
HACINI Christine
HARHAJ Marie-Anne
MORANDI Sabine
RAMI Hafida

Ecole Chemin Rouge

BUZONIE Véronique
DOMME Christiane
LESCOUTE Josiane
TACHOIRES Brigitte
HANOU malika

Ecole Jean Jaures

LOUDES Françoise
BOUZIANE Yamina
AHMAR-ERRAS Kébira
CHESNAIS Bertrand
CONSTANT Monique
LAFON Marie-Louise
MARTINS Maria

Ecole Maternelle Centre

COLLONGUES Flavienne
BETHELOT Marie-Line
BRAVO Odette
DELBOS Geneviève
DELON Zhou
DUFARD Marie
GARE Maria
HANOU Malika
SOULARD Christine

Ecole Municipale d'Education Artistique

DUPERRIN Laure
FERNANDEZ Frederick
FERRET Nelly
KAATEE Johanna
MONTALBAN Françoise
MUSQUI Jean Remy
MUSQUI Muriel
PIDOUX Mary Elisa

Service Technique

DOFFIN Jean-Pierre, responsable

Administratifs

GLEYZES Eric, encadrant services techniques
ZUCCHET Dominique, encadrant ateliers
ARNAUD Patrick, encadrant ateliers
BOURDEIX Nelly, administrative
PARCHAO Virginie, administrative
SEGERS Virginie, administrative
COULON Aude, urbanisme

Espaces verts

DELBOS Bernard, encadrant
GARRIGOU Laurent, encadrant
ARJO Jérôme
CASTAGNE Benoit
DELMOULY Vincent
DOS SANTOS Barreira
GOMEZ Yannick
LEGER Sébastien
MARTY Loic
MICHELY Bernard
MOINS Alain
NUNEZ Jean-Pierre
OLIVAN Benoit
TRAVERS Cédric

Ateliers

ALBERTINI Eric
ALIOUT Bénamar
BOSC Anne-marie, stade cité scolaire
DELBEZ Philippe, réservation salles
DE SOUZA Zéférino
DROUILHET Thierry
GILES Christian
GUZZETTA Natalino
IACONA Raphael
KAHN Laurent
LIMOUSI Gérard
MARSAT Jean-Claude
NICOLAS Jean-Louis
RASSOUL Fatna
SALVAN Denis
VIDAL Jean-Louis
TAHRI Rahma
TEYSSANDIER Hélène

Concierges

MARTINEZ Chantal (mairie)
BOUTIE Mauricette (CCFL)
VERES Sylvie (centre d'accueil municipal)

Centre culturel

MARY Eric

Gardien et entretien

ESTRADA Michel, stade Cité scolaire
FRAYSSINOUS Claude, Stade Henri Cavalier

D. Les structures communales

1. Nos écoles, la crèche

4 écoles avec 2 maternelles et 2 écoles primaires :

- La maternelle du Centre récemment rénovée: 123 enfants.
- L'école maternelle du Chemin rouge : 55 enfants.
- L'école primaire de Jean Jaurès: 202 enfants
- L'école primaire du Chemin Rouge: 55 enfants
- La crèche municipale « la souris Verte » accueille 45 enfants.
- L'école municipale d'arts plastiques se trouve à Condat à l'ancienne école primaire.

2. Le patrimoine

La commune est propriétaire de 100 bâtiments publics dont :

- Le château de la Marie et le Château de Bonaguil, propriété de la mairie depuis 1860 comptabilise pour l'année 2008 plus de 68 000 entrées.
- Les salles polyvalentes: salle Jean goujon, salle des fêtes de Condat, salle de Blayac, salle du stade Henri Cavallier.
- Le centre culturel accueille actuellement de nombreux événements de la municipalité mais également de la CCFL. Le Pavillon 108 au Passage est également une salle de spectacle, la maison du Festival de Bonaguil.
- La piscine est aujourd'hui la seule aire de loisirs du fuméolois.
- 3 stades municipaux: stade Henri Cavallier, Stade Cité scolaire, Stade du Clos du bardy. Un tennis couvert, le stand de tir et la salle de tennis de table, le boudromeet les salles de judo
- Une maison des associations (près de 70 associations à Fumel)
- Un centre d'accueil municipal d'une capacité de 78 places. Nous retrouvons dans le bâtiment annexe la médecine scolaire et des salles pour les associations.
- La Maison de quartier à Condat avec la consultation nourrisson, médecine du travail et salles de réunions diverses, la maison de la jeunesse avec la ludothèque et le RAM et salles de travail, le foyer Notre Maison, le Foyer du club du 3ème Age, le logement d'urgence.
- La chapelle de la Recluze, les 2 églises (Condat et Fumel), le presbytère et le bâtiment accueillant France Feu, bâtiment ancienne perception, les anciennes écuries du château avec le Trésor Public , la police municipale et l'Office du Tourisme, l'ancienne gare, le bâtiment de la CCFL, la maison de l'emploi, le CMPP au clos du Bardy
- La caserne des pompiers, les entrepôts municipaux,

III. La Communauté de communes du Fumélois –Lémance

Créée en 1993, la Communauté de communes était une des toutes premières du département du Lot-et-Garonne à voir le jour.

A. Composition

La Communauté de communes est composée de 11 communes. Les élus communautaires sont des conseillers municipaux. Leur nombre est proportionnel à la population de leur commune.

- Blanquefort sur Briolance,(2 délégués +1 suppléant)
- Condezaygues, (2 délégués +1 suppléant)
- Cuzorn, (2 délégués +1 suppléant)
- Fumel, (5 délégués +2 suppléants)
- Monsempron-Libos, (3 délégués et 1 suppléant)
- Saint-Front-sur-Lémance,(2 délégués +1 suppléant)
- Sauveterre-la-Lémance, (2 délégués +1 suppléant)
- Saint George, (2 délégués +1 suppléant)
- Saint Vite, (2 délégués +1 suppléant)
- Trentels, (2 délégués +1 suppléant)
- Montayral (3 délégués et 1 suppléant)

B. Les compétences

La Communauté de Communes exerce en lieu et place des communes membres un certain nombre de compétences spécialisées.

À partir du moment où celles-ci sont transférées, les communes ne peuvent plus les exercer.

Les compétences obligatoires

Les actions de développement économique

Les actions de développement économique

- actions de promotion des activités du territoire
- installation d'entreprises
- création et gestion des ZAC, pépinière d'entreprises
- accompagnement de porteurs de projets
- participation à des structures favorisant l'emploi
- réalisation et gestion d'une maison de l'emploi
- Réalisation et gestion de l'office de tourisme communautaire

Actions de développement touristique

- aménagement des haltes nautiques
- participation au Comité de pilotage du château de Bonaguil
- exploitation de la gabarre
- aménagement du hameau de Bonaguil, constitution de réserves foncières, aménagements des abords et création du bâtiment d'accueil et réfection de la chapelle de Bonaguil.

L'aménagement de l'espace

- Système d'information géographique (SIG)

Les compétences optionnelles

- Entretien des voies communales
- aménagement et entretien de la gare SNCF de Monsempron-libos

Protection et mise en valeur de l'environnement

- collecte, élimination et valorisation des déchets ménagers
- création et entretien des sentiers de randonnée

Construction et aménagement des équipements sportifs et culturels

- programmation culturelle
- réalisation et gestion du Cinéma Liberty
- gestion et entretien de l'aérodrome de Montayral

Actions sociales d'intérêt communautaire

- compétences relatives à l'enfance et la jeunesse
- coordination des contrats CAF
- Création et gestion du relais d'assistance maternelle

Les compétences facultatives

- assainissement
- pompes funèbres (limitée à la réalisation et l'exploitation d'une chambre funéraire)
- participation à la démarche Pays
- déploiement d'un réseau haut débit de communication (internet)

Notes